

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insecticides Question écrite n° 81895

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy * appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la procédure d'urgence qu'il a annoncée pour l'homologation d'une spécialité insecticide systémique en traitement de semences pour le maïs. Il s'agit du Poncho-Maïs, dont la molécule active, la clothianidine, appartient à la famille des néo-nicotinoïdes, un insecticide neurotoxique. Il demande quelles garanties en matière d'environnement et de ressources naturelles le Gouvernement peut donner sur ce produit.

Texte de la réponse

La substance active clothianidine fait actuellement l'objet d'une évaluation scientifique au niveau communautaire. En France, les dossiers des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active clothianidine ont été soumis à la commission d'étude de la toxicité, structure nationale d'évaluation des risques scientifiques. Celle-ci a requis des compléments d'information des entreprises productrices pour ce qui concerne le risque pour les organismes aquatiques et les abeilles. Les conclusions de l'évaluation communautaire sont attendues pour le printemps. Sur cette base, la Commission européenne devrait faire, d'ici la fin du premier semestre 2006, une proposition quant à l'opportunité de l'inscription de la clothianidine sur la liste des substances actives phytopharmaceutiques autorisées dans l'Union européenne. Par conséquent, le ministère de l'agriculture et de la pêche a décidé d'attendre les résultats de l'évaluation scientifique avant de prendre toute décision concernant l'éventuelle homologation de produits phytopharmaceutiques contenant de la clothianidine.

Données clés

Auteur: M. Jean-Pierre Blazy

Circonscription: Val-d'Oise (9e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 81895 Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : agriculture et pêche Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11895

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1241